



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ADMINISTRATION NUMERIQUE POUR LES ETRANGERS EN FRANCE (ANEF)

Guide utilisateurs pour le Système d'Information NATALI

-

Portail usagers

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Version au 24/08/2021

Préambule

Le programme ANEF NATALI a pour finalité la dématérialisation de la gestion de l'ensemble des procédures d'acquisition et de perte de la nationalité française gérées par le ministère de l'intérieur.

Cette dématérialisation concerne tant l'utilisateur, pour le dépôt de sa demande et la fourniture des pièces justificatives, que l'administration, pour l'instruction des dossiers sur un portail dédié.

Ce programme poursuit les objectifs suivants :

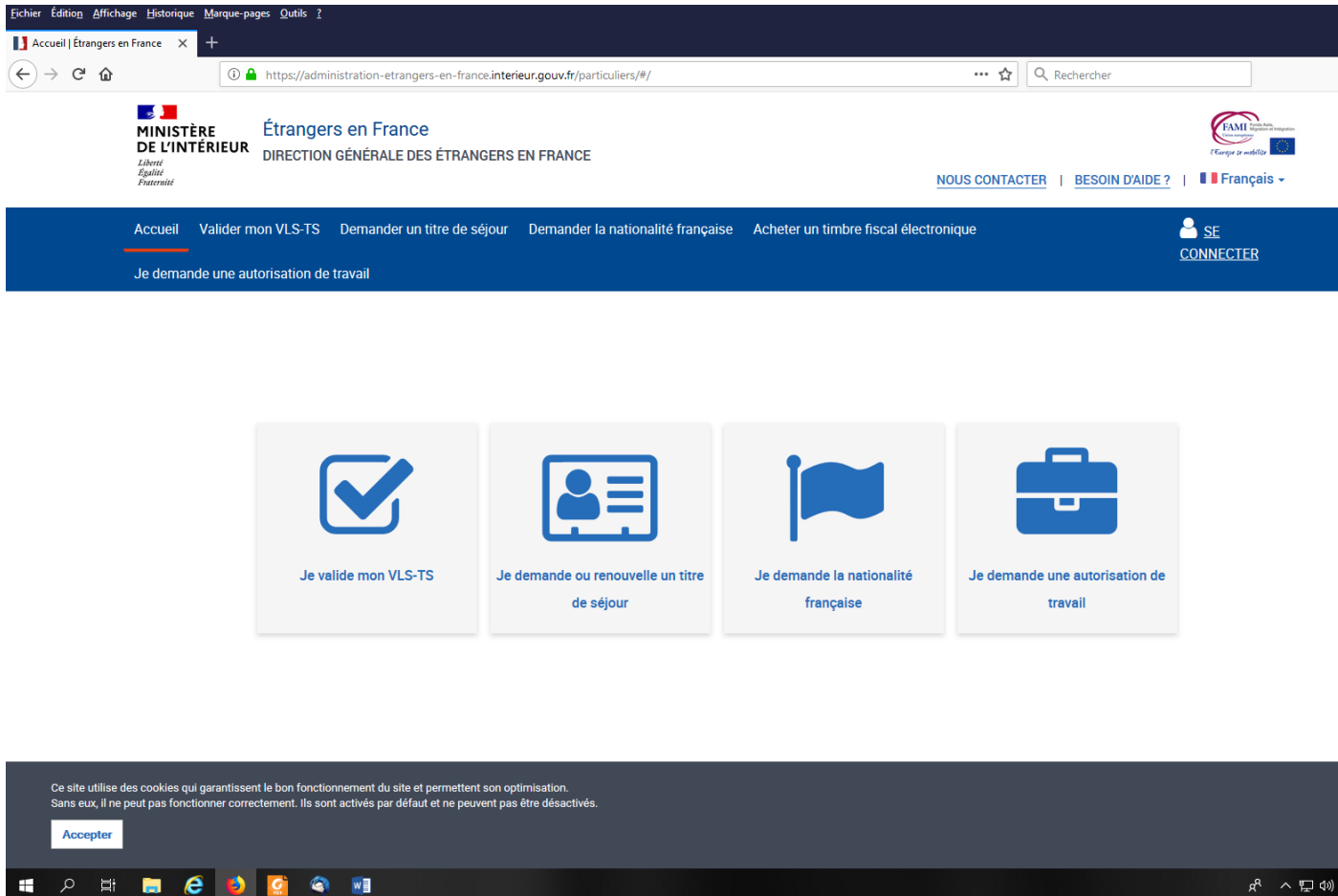
- Simplifier et élargir l'accès à l'administration par l'utilisateur sollicitant l'octroi de la nationalité française : l'outil lui permet de déposer sa demande en ligne 7J/7 et 24H/24 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, et le dispense de produire certaines pièces dont l'administration dispose déjà (en application du principe « Dites-le nous une fois »).
L'outil intègre également un espace personnel étranger lui permettant d'échanger à tout moment avec l'administration, pour compléter sa demande en cas de changement de situation, ou bien encore accepter ou non le choix proposé pour le jour et l'heure de son entretien réglementaire en préfecture. Cet espace permet également à l'administration de demander à l'utilisateur des pièces complémentaires et de lui notifier la décision prise à l'issue du traitement de la demande.
- Alléger et fluidifier le traitement des demandes par l'administration, puisque certaines tâches fastidieuses sont transférées à l'utilisateur (exemple : renseignement des différents champs de la lors du dépôt en ligne) ou traitées automatiquement par l'outil (ex : classement des pièces justificatives, rejet des demandes incomplètes).
Par ailleurs, le système d'information NATALI facilitera avec les services partenaires (exemples : Casier Judiciaire National, Police, Gendarmerie, Renseignement Territorial, DGSI et, à terme, services fiscaux, organismes sociaux...) pour obtenir les éléments en leur possession ;
- Accroître la transparence de l'action publique : l'utilisateur pourra à tout moment suivre l'état d'avancement du traitement de sa demande via un espace personnel sécurisé (auquel il se connectera avec un identifiant et un mot de passe).
- Renforcer la lutte contre la fraude, en fiabilisant les informations collectées auprès des services partenaires et en **utilisant** le temps dégagé par la disparition des tâches chronophages pour approfondir l'examen des dossiers complexes.
La prévention de la lutte contre la fraude interne sera également favorisée, car un même agent ne pourra pas cumuler les différents rôles (vérificateur, instructeur, valideur, signataire) sur un même dossier.

- Harmoniser les pratiques d'une plateforme à l'autre (il n'y a plus de distinguo dans les modes de dépôt des demandes), et d'un agent à l'autre (le nouveau système permettant de mieux guider l'instruction).
- Améliorer la performance de l'action publique grâce à une optimisation des processus.
- Renforcer le pilotage de l'activité par la hiérarchie préfectorale et par l'administration centrale : l'outil permettra d'établir à un « instant T » la réalité des stocks (puisque tout dossier déposé en ligne sera immédiatement identifié et affecté à une plateforme) et le nombre de dossiers en cours de traitement par chaque agent.

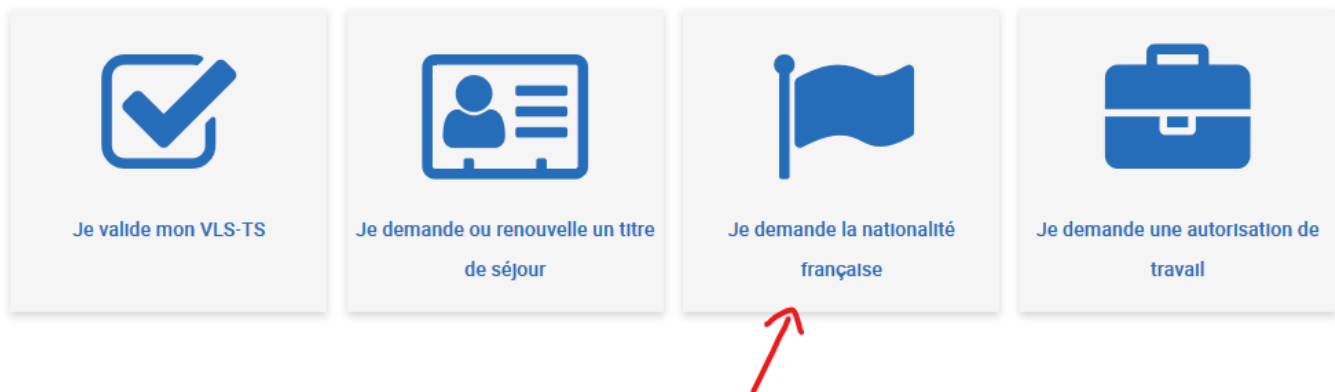
Le présent document présente les différentes étapes du dépôt de la demande en ligne.

1 LE PORTAIL USAGERS

L'utilisateur accède au portail ANEF depuis un ordinateur individuel, un smartphone ou une tablette, via l'adresse électronique <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>.



L'utilisateur clique ensuite sur l'icône « Je demande la nationalité française » :



Il accède alors au portail NATALI :

Étrangers en France

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

NOUS CONTACTER | BESOIN D'AIDE ? | Français

Demander un titre de séjour | Demander la nationalité française | Acheter un timbre fiscal électronique

SE CONNECTER

Vous êtes ici : [Accueil](#)

Bienvenue,
Ce site vous permet d'envoyer en ligne votre demande de naturalisation par décret.

Ce site étant en phase pilote, l'accès à la démarche en ligne est soumis à certaines conditions.
Veuillez vérifier que vous êtes bien concerné(e) avant de commencer votre demande :

- Vous habitez dans l'un des départements suivants :
03 (Allier), 09 (Ariège), 12 (Aveyron), 15 (Cantal), 22 (Côtes-d'Armor), 29 (Finistère), 31 (Haute-Garonne), 32 (Gers), 35 (Ille-et-Vilaine), 43 (Haute-Loire), 44 (Loire-Atlantique), 49 (Maine-et-Loire), 46 (Lot), 53 (Mayenne), 56 (Morbihan), 63 (Puy-de-Dôme), 65 (Hautes-Pyrénées), 72 (Sarthe), 81 (Tarn), 82 (Tarn-et-Garonne), 85 (Vendée), 92 (Hauts-de-Seine), 94 (Val-de-Marne)
- Vous n'êtes actuellement pas engagé(e) dans l'armée française

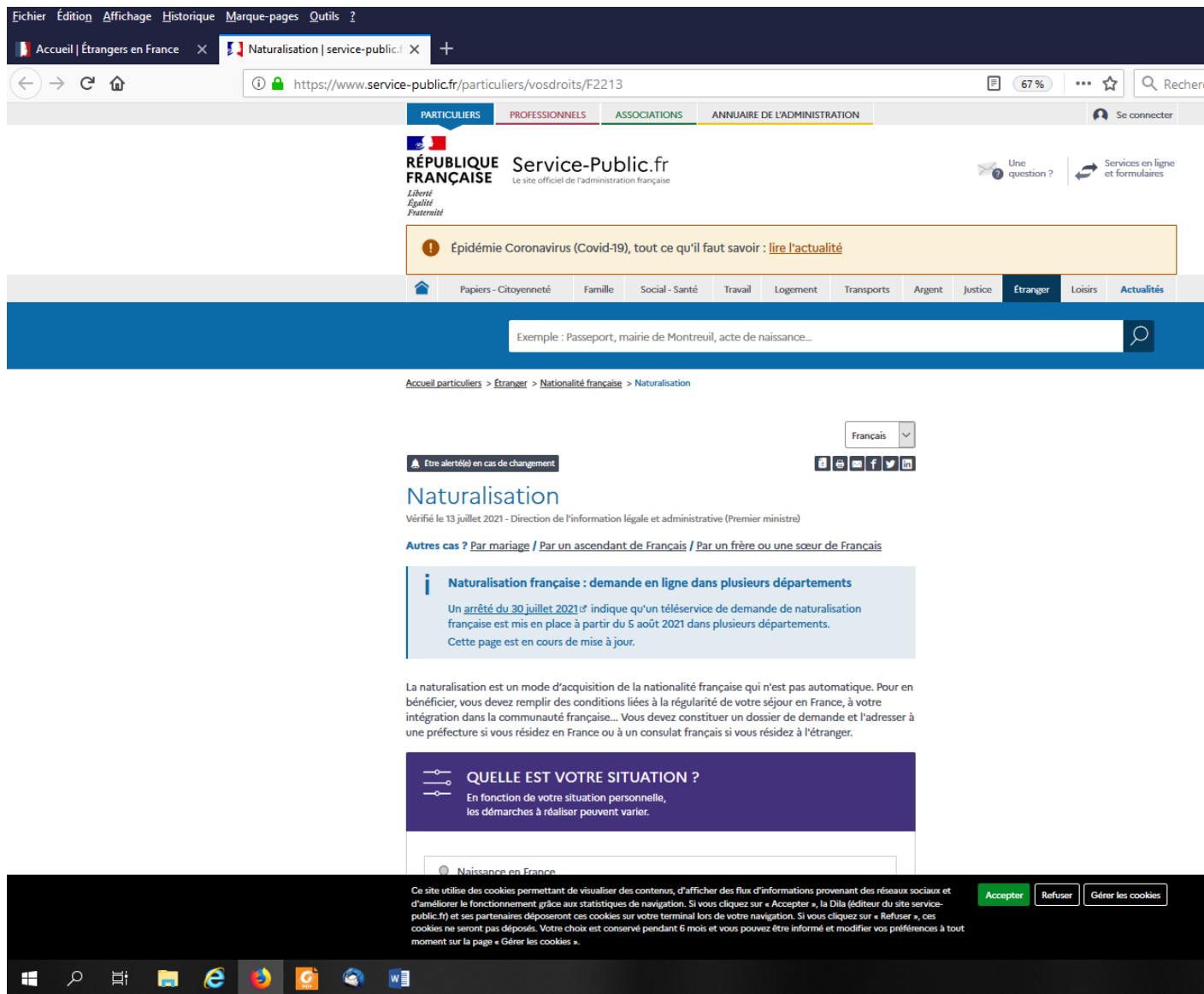
[Je commence](#)

Pour consulter les conditions de naturalisation, rendez-vous dans la section dédiée sur [servicepublic.fr](#) en cliquant ici :

[Je veux consulter les conditions de naturalisation](#)

Contact | Plan du site | Mentions légales | Accessibilité | Data.gouv.fr

En cliquant sur « **Je veux consulter les conditions de naturalisation** », l'utilisateur accède à la page du site [servicepublic.fr](#) consacrée aux modalités d'accès à la nationalité française et peut ainsi consulter les conditions à remplir.



En revenant au portail NATALI et en cliquant sur « **Je commence** »,

Bienvenue,

Ce site vous permet d'envoyer en ligne votre demande de naturalisation par décret.

Ce site étant en phase pilote, l'accès à la démarche en ligne est soumis à certaines conditions. Veuillez vérifier que vous êtes bien concerné(e) avant de commencer votre demande :

- Vous habitez dans l'un des départements suivants :
03 (Allier), 09 (Ariège), 12 (Aveyron), 15 (Cantal), 22 (Côtes-d'Armor), 29 (Finistère), 31 (Haute-Garonne), 32 (Gers), 35 (Ille-et-Vilaine), 43 (Haute-Loire), 44 (Loire-Atlantique), 49 (Maine-et-Loire), 46 (Lot), 53 (Mayenne), 56 (Morbihan), 63 (Puy-de-Dôme), 65 (Hautes-Pyrénées), 72 (Sarthe), 81 (Tarn), 82 (Tarn-et-Garonne), 85 (Vendée), 92 (Hauts-de-Seine), 94 (Val-de-Marne)
- Vous n'êtes actuellement pas engagé(e) dans l'armée française

Si vous ne souhaitez pas utiliser cette procédure dématérialisée, il vous est possible de déposer votre demande en suivant le mode opératoire en u
compétente à raison de votre domicile.



...l'utilisateur est invité à s'identifier, et peut le faire de différentes manières :

- Soit en utilisant son compte ANEF, s'il en a déjà créé un pour des démarches antérieures (ex : renouvellement de titre de séjour) ;

The screenshot shows a web browser window with the URL https://qualification.sso.anef.dgfi.interieur.gouv.fr/auth/realm/usagers-aeffenv24/protocol/openid-connect/auth?client_id=anef-u. The page header includes the logo of the **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR** (Liberté, Égalité, Fraternité) and the text **Étrangers en France** / **DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE**. A navigation link **NOUS CONTACTER** is visible on the right.

The main content area is titled **Vous avez déjà un compte** and contains the following elements:

- Fields for **Identifiant :** and **Mot de passe :**
- A blue button labeled **S'identifier**.
- A link: **MOT DE PASSE OUBLIÉ ?**
- A separator **OU** with horizontal lines on either side.
- A blue button with the FranceConnect logo and text **S'identifier avec FranceConnect**.
- A link: **Qu'est-ce que FranceConnect ?**

A callout box with a question mark icon points to the identifier field, containing the text: **Votre identifiant de connexion est votre N° Étranger**.

At the bottom of the page, there is a footer with links: **Contact**, **Plan du site**, **Mentions légales**, and **Accessibilité**. The Windows taskbar is visible at the very bottom.

- Soit via FranceConnect, en passant par l'une des briques proposées :

Je choisis un compte pour me connecter sur :

Formulaire d'accès à l'administration numérique pour les étrangers en France

 Démonstration eIDAS élevé	 Démonstration eIDAS substantiel	 Démonstration eIDAS faible	 L'Identité Numérique
 Cnav	 Assurance Maladie	 impots.gouv.fr	 sa
 mobile connect et moi	 Alicem	 Assurance Maladie	 Impots.gouv.fr - ARB
 Alicem	 FIN QUALIF	 AliceM Preprod	 Aidants Connect
 Alicem Prod	 INWallet	 sa	 IN-WALLET-Experimentation-Niv2
 IN-WALLET-Experimentation-Niv3	 MSA Preprod	 Europe (INT)	

Se souvenir de mon choix

- Soit en renseignant son n° de visa ou de titre de séjour, puis les dates de début et fin de validité du titre.

Première visite? Créez votre compte.

N° de votre visa ou de votre titre de séjour :

Ex : 9999999999



Date de début de validité :

Jour : JJ Mois : AAAA

Date de fin de validité :

Jour : JJ Mois : AAAA

Créer un compte

Nota (interne SDANF) : depuis la base test (<https://qualif.administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/aeffenv24/particuliers/#/anf/accueil>), la seule connexion possible est à partir de FranceConnect, via la brique « eIDAS faible »

Je choisis un compte pour me connecter sur :

Formulaire d'accès à l'administration numérique pour les étrangers en France

Se souvenir de mon choix

En saisissant les éléments suivants :

- **Identifiant** : test
- **Mot de passe** : 123



Fournisseur d'identité de démonstration

Identifiant

test

Mot de passe

...

Niveau eIDAS [\(info\)](#)

Faible (eidas1) ▾

Valider

[Liste des identifiants disponibles](#)

Bienvenue
Angela Claire Louise DUBOIS

Ce n'est pas vous ?

Continuer sur Formulaire d'accès à l'administration numérique pour les étrangers en France

À la demande du service auquel vous souhaitez accéder, certaines données vont être transmises.

Voir le détail des données

Une fois identifié, l'utilisateur est informé que le site est encore en phase pilote et que la démarche en ligne est soumise à certaines conditions :

Bienvenue,

Ce site vous permet d'envoyer en ligne votre demande de naturalisation par décret.

Ce site étant en phase pilote, l'accès à la démarche en ligne est soumis à certaines conditions.

Veuillez vérifier que vous êtes bien concerné(e) avant de commencer votre demande :

- Vous habitez dans l'un des départements suivants :

03 (Allier), 09 (Ariège), 12 (Aveyron), 15 (Cantal), 22 (Côtes-d'Armor), 29 (Finistère), 31 (Haute-Garonne), 32 (Gers), 35 (Ille-et-Vilaine), 43 (Haute-Loire), 44 (Loire-Atlantique), 49 (Maine-et-Loire), 46 (Lot), 53 (Mayenne), 56 (Morbihan), 63 (Puy-de-Dôme), 65 (Hautes-Pyrénées), 72 (Sarthe), 81 (Tarn), 82 (Tarn-et-Garonne), 85 (Vendée), 92 (Hauts-de-Seine), 94 (Val-de-Marne)

- Vous n'êtes actuellement pas engagé(e) dans l'armée française

 Je commence

L'utilisateur prend ensuite connaissance des différentes étapes de la procédure :

Vous êtes ici : [Accueil](#)

Informations sur votre demande :

Votre demande va se dérouler en 5 étapes :

- 1 Saisie de mes informations** Vous devrez saisir des informations vous concernant, ainsi que votre famille, votre domicile et vos ressources.
- 2 Récapitulatif** Vous pourrez ici vérifier votre saisie avant de continuer la procédure.
- 3 Chargement des documents justificatifs** Vous devrez ici fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés selon votre situation, ainsi que leur traduction (liste des traducteurs agréés disponible ici), lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png et ne pas dépasser 10 Mo par fichier. Veuillez vous assurer de la lisibilité des fichiers transmis.
- 4 Paiement par timbre fiscal électronique** Le paiement des frais de dossier s'effectuera via un timbre fiscal électronique d'une valeur de 55 euros, que vous pourrez acheter en ligne.
- 5 Confirmation** Votre demande sera envoyée ! Vous pourrez télécharger un accusé de réception de votre dossier.

Vous pourrez quitter votre demande à tout moment et revenir la terminer plus tard.

Que va-t-il se passer ensuite ?

Que va-t-il se passer ensuite ?

- 1** La préfecture, siège de la plateforme d'accès à la nationalité française compétente au regard de votre domicile, prendra connaissance des justificatifs fournis à l'appui de votre demande afin de s'assurer qu'ils sont lisibles, exploitables et correspondent aux documents demandés. Si tel est le cas, vous recevrez un accusé de réception de l'envoi de votre dossier. À défaut, vous recevrez une demande de pièces complémentaires.
- 2** Dès lors que votre demande sera accompagnée de l'ensemble des justificatifs attendus, vous recevrez un récépissé de complétude conformément à l'article 21-25-1 du code civil. À compter de la date de délivrance de ce récépissé, l'administration disposera d'un délai de 18 mois, ou de 12 mois en cas de résidence habituelle en France depuis au moins 10 ans, pour statuer sur votre demande.
- 3** Dès lors qu'il sera considéré comme complet, votre dossier sera instruit par la préfecture, siège de la plateforme d'accès à la nationalité française dont relève votre domicile. C'est dans ce cadre que vous serez reçu(e), au siège de la plateforme, pour un entretien d'assimilation.
- 4** Si cette instruction conclut à un avis favorable de la plateforme, la sous-direction de l'accès à la nationalité française procédera au contrôle de votre dossier en vue de proposer votre naturalisation. En cas de rejet ou d'irrecevabilité de votre demande, une décision défavorable vous sera notifiée par le préfet du département de votre domicile. À compter de la notification de cette décision, vous disposerez d'un délai de 2 mois pour former, le cas échéant, un recours devant le ministre en charge des naturalisations.
- 5** Tout changement dans votre situation personnelle ou familiale (tels que mariage, divorce, naissance d'un enfant, nouvelle adresse,...), intervenant postérieurement au dépôt de votre demande, devra impérativement être porté à la connaissance de l'administration chargée de l'instruction de votre demande.

[Je commence ma demande >](#)

Puis il démarre le dépôt de sa demande, en cliquant sur « **Je commence ma demande** », et renseigne les différentes rubriques du formulaire (« **Mes informations** », « **Parents et fratrie** », « **Ma situation familiale** », « **Mon domicile** » et « **Mes ressources** »)

L'utilisateur a à tout moment la possibilité de cliquer sur un bouton bleu « **Enregistrer et quitter** » (en bas à gauche de l'écran), pour interrompre le dépôt de sa demande et le reprendre ultérieurement, à l'étape où il s'était arrêté, sans avoir à tout ressaisir.

Une fois que toutes les rubriques (« **Mes informations** », « **Parents et fratrie** », « **Ma situation familiale** », « **Mon Domicile** », « **Mes ressources** ») sont renseignées, l'utilisateur est invité à « **Valider et voir le rectificatif** »

Puis à revérifier l'ensemble des éléments saisis, onglet par onglet.

Quand toutes les vérifications sont opérées, un message informe l'utilisateur qu'il va passer à l'étape de production des pièces justificatives (« **Passer à l'ajout de documents** »),

Situations avant votre arrivée en France

Avez-vous exercé d'autres activités avant votre arrivée en France ?


Non

[Modifier](#)

[< Revenir à « Mon domicile » \(4/5\)](#) [Passer à l'ajout de documents >](#)

...et un message lui annonce qu'il ne pourra plus revenir en arrière :

Validation du récapitulatif

 **ATTENTION**

Vous allez valider les informations que vous avez saisies dans l'étape 1.
Une fois que vous serez passés à l'étape suivante, vous ne pourrez plus modifier ces informations.

Souhaitez-vous bien valider le récapitulatif de vos informations et passer à l'ajout de documents ?

[NON, Revenir au récapitulatif](#) [OUI, Passer aux documents](#)

A cette étape de la procédure, l'utilisateur est invité à joindre les documents justifiant de sa situation au vu de ce qu'il a renseigné dans les différentes rubriques du formulaire de demande en ligne.

Dans cette étape, vous devez joindre des documents justificatifs. Ces documents dépendent de votre situation et sont donc déterminés en fonction des informations saisies dans l'étape 1. Si vous retournez dans l'étape 1 pour modifier des informations, alors les documents demandés ici pourront être mis à jour. Pour certains documents, une traduction vous sera demandée. Pour consulter la liste des traducteurs agréés, cliquez [ici](#). Une fois tous les documents obligatoires fournis, vous pourrez accéder au récapitulatif de votre demande.

Mes informations

Parents et fratrie

Ma situation familiale

Mon domicile

Mes ressources

▼ ÉTAT-CIVIL

Pièce d'identité attestant la nationalité d'origine *

Carte d'identité recto et verso ou toutes les pages non vierges de votre passeport.

[Joindre un document](#)

Copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation *

Si votre document n'est pas en français, veuillez joindre une traduction agréée.

Pour consulter la liste des traducteurs agréés, cliquez [ici](#).

[Joindre un document](#)

[Joindre une traduction](#)

Titre de séjour en cours de validité du postulant (recto/verso) *

[Joindre un document](#)

S'il s'est trompé dans la pièce jointe, il a la possibilité de supprimer le document et d'y joindre à la place le document attendu.

Mes informations

Parents et fratrie

Ma situation familiale

▼ ÉTAT-CIVIL

Pièce d'identité attestant la nationalité d'origine *

Carte d'identité recto et verso ou toutes les pages non vierges de votre passeport.

attestation de langue.pdf

✕ SUPPRIMER

[Joindre un document](#)

Quand tous les éléments demandés ont été produits, l'utilisateur clique sur « **Valider et passer au paiement** » pour s'acquitter des droits de timbre.



Il peut alors, au choix :

- S'il dispose déjà de son timbre : entrer les 16 n° figurant sur le timbre, et cliquer sur « **Consommer le timbre** ».
- S'il ne dispose pas de timbre électronique : se rendre sur le site <https://www.timbre.impots.gouv.fr> pour en acheter un (qu'il recevra ensuite avec le justificatif d'achat par mail ou SMS, selon les options choisies).



Je paie la taxe avec un timbre fiscal électronique ou je peux en [acheter un en ligne](#).

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Numéro du timbre* ?

1415	3945	6690	3747
------	------	------	------

(Numéro à 16 chiffres)

Consommer le timbre

i Une fois le paiement effectué, vous ne pourrez plus revenir aux étapes précédentes.

< Revenir à l'étape précédente

Enregistrer et quitter

Un message lui notifie alors : « **Votre taxe a été payée** ».

Je paie la taxe avec un timbre fiscal électronique ou je peux en [acheter un en ligne](#)

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Numéro du timbre* ?

1415 3946 2085 8736

(Numéro à 16 chiffres)

✓ Votre taxe a bien été payée. ←

Une fois que l'utilisateur a cliqué sur « **Passer à la suite** », un message lui indique la date et l'heure retenues pour le dépôt de sa demande, ainsi que la référence attribuée à celle-ci.



Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE



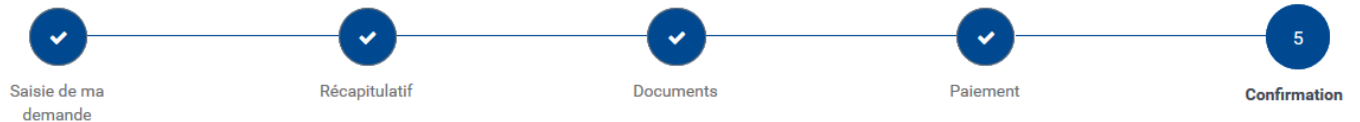
[NOUS CONTACTER](#) | [BESOIN D'AIDE ?](#) | Français ▾

[Demander un titre de séjour](#) | [Demander la nationalité française](#) | [Acheter un timbre fiscal électronique](#)



Vous êtes ici : [Accueil](#) > Envoyer ma demande

Dernière sauvegarde : le 16/08/2021 à 22:10:46



Votre demande a bien été envoyée le 16/08/2021 à 22:10:46.
Elle porte le numéro 2021X 201809.

Vous allez recevoir un email de confirmation.

Que va-t-il se passer ensuite ?

- 1 La préfecture, siège de la plateforme d'accès à la nationalité française compétente au regard de votre domicile, prendra connaissance des justificatifs fournis à l'appui de votre demande afin de s'assurer qu'ils sont lisibles, exploitables et correspondent aux documents demandés. Si tel est le cas, vous recevrez un accusé de réception de l'envoi de votre dossier. À défaut, vous recevrez une demande de pièces complémentaires.
- 2 Dès lors que votre demande sera accompagnée de l'ensemble des justificatifs attendus, vous recevrez un récépissé de complétude conformément à l'article 21-25-1 du code civil. À compter de la date de délivrance de ce récépissé, l'administration disposera d'un délai de 18 mois, ou de 12 mois en cas de résidence habituelle en France depuis au moins 10 ans, pour statuer sur votre demande.
- 3 Dès lors qu'il sera considéré comme complet, votre dossier sera instruit par la préfecture, siège de la plateforme d'accès à la nationalité française dont relève votre domicile. C'est dans ce cadre que vous serez reçu(e), au siège de la plateforme, pour un entretien d'assimilation.
- 4 Si cette instruction conclut à un avis favorable de la plateforme, la sous-direction de l'accès à la nationalité française procédera au contrôle de votre dossier en vue de proposer votre naturalisation. En cas de rejet ou d'irrecevabilité de votre demande, une décision défavorable vous sera notifiée par le préfet du département de votre domicile. À compter de la notification de cette décision, vous disposerez d'un délai de 2 mois pour former, le cas échéant, un recours devant le ministre en charge des naturalisations.
- 5 Tout changement dans votre situation personnelle ou familiale (tels que mariage, divorce, naissance d'un enfant, nouvelle adresse,...), intervenant postérieurement au dépôt de votre demande, devra impérativement être porté à la connaissance de l'administration chargée de l'instruction de votre demande.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*